Conseil Municipal du lundi 12 septembre 2016 - Mairie de Plouvorn

Le chantier de la Maison de l'Enfance et de la Salle multifonctions avancent selon le calendrier prévu

Les élus adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la **réunion du lundi 27 juin 2016**.

Aménagement du Bourg-Urbanisme-Bâtiments Non-Sportifs

Il est décidé de confier à la société Penvern Habitat la construction du **bâtiment public à** qui sera situé au 2, Impasse du Général de Gaulle. Le coût s'élève à 187.952 €.H.T. cinq entreprises locales travailleront sur le chantier.
Le bilan de la convention de **portage foncier de l'EPF** est présenté pour l'année 2015. Il comprend l'acquisition du bâtiment du Shopi au prix de 120.000 €.
Le point des chantiers en cours est présenté aux élus.
Les travaux de la **Maison de la Fontaine** près de la Résidence St-Roch avancent bien.
Un **abri-bus** est installé rue de Croas-Hir.
Rues Bel Air et du Stade, le chantier sera achevé pour la Toussaint.
Suite à réunion avec les résidants dans le nouveau lotissement de Pen Ar Harden, les travaux de voirie définitive seront effectués **rue des Cerisiers, rue des Oliviers** et la première partie **rue des Figuiers.**
Du 4 au 18 octobre, un **radar pédagogique** sera installé route de Saint-Pol, puis en janvier 2017 route de Morlaix en venant vers le bourg.
Une réflexion est en cours pour réfléchir aux interventions sur 2017.
Un accord de **subvention de 83.500** €. est obtenu de l'Etat pour les études et travaux au centre-bourg.

Enfance et Affaires Scolaires

Une version actualisée du logiciel informatique de **gestion du Centre de Loisirs** est décidé auprès de l'entreprise Défi Informatique (54) pour 1.035,22 €.H.T.
L'acquisition du mobilier pour la partie Petite Enfance de la future **Maison de l'Enfance** au plan d'eau est en cours de consultation.
Une formation PSC1 « **Gestes de 1ers Secours** » est dispensée sur trois journées trois mercredis d'octobre. Prendre contact avec Mme Nelly Bernard, directrice de l'Ecole.
Une conférence est organisée le 13 octobre prochain à l'Espace Jacques de Menou sur le thème « Les **Rythmes Biologiques des Enfants** ».
Une réflexion est en cours sur la **tarification différenciée,** avec les responsables du Centre de Loisirs de Plouvorn.

Action Sociale et Solidarité

Deux **panneaux extérieurs** seront construits par l'entreprise Créatem (Cléder) pour 342,50 €.H.T, installés sur la façade de la Maison du Guéven et en limite de propriété visible de la rue.
L'inauguration par les personnes publiques se tiendra le vendredi 14 octobre prochain.

Personnel Communal

Il est décidé de la création de la fonction d'**Assistant de prévention des risques professionnels**.
L'agent communal proposé est Stéphanie Rolland.

…/…

Action Culturelle-Bâtiments et Espaces de Sports et Loisirs

Les élus se réservent le droit d'accepter ou de refuser toute demande écrite portant sur l'organisation d'activités, associatives ou non, **sur le site du plan d'eau de Lanorgant**.

La demande comprendra le détail de la manifestation envisagée avec la date, les matériels utilisés, le nombre de personne sur le site, les modalités d'organisation, les attestations d'assurance et autorisations correspondantes.

Les organisateurs seront autorisés par la Commune dans le cadre d'une convention. Ils doivent respecter la réglementation en vigueur légiférant leurs activités ainsi que les réglementations sur la santé, la sécurité et la salubrité publique.

Une porte coupe-feu est installée dans la chaufferie de la **salle des sports rue Bel Air**. La nouvelle chaudière sera installée ce mois de septembre.

Les élus acceptent le changement de la porte du **local d'Accueil du plan d'eau** par l'entreprise de menuiserie Pierre-Yves Ollivier de Plouvorn.

Une consultation est en cours pour l'**accès de la salle de tennis** par porte sécurisée avec code.

Finances Communales

Les élus donnent un avis favorable sur la contractualisation de trois emprunts pour un montant de 4 949 614 €. sur 25 ans, souscrit par la **Résidence Saint-Roch** auprès de la Caisse des Dépôts.

Intercommunalité

Le rapport annuel sur la gestion des **déchets et assimilés pour l'année 2015** est présenté aux élus.

M. Grégory Bodériou est nommé représentant de la commune à la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées** de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Environnement et Espace Rural

Les **travaux routiers** sont terminés pour cette année, excepté la route de Kerellec dont la réfection est programmée cet automne.

Une visite des routes est programmée pour effectuer une **campagne de point-à-temps** sur le budget 2016. Les **servitudes d'eau**, accès aux **chemins communaux** seront également contrôlées.

Au **plan d'eau**, une visite sera programmée pour étudier les aménagements à apporter.

La commune a reçu une proposition par le cabinet Saffège pour étudier les travaux de curage des boues. Un étude sur le financement est à lancer. Le cabinet d'expertise Rivage Pro Tech de la Lyonnaise des Eaux est associé à notre démarche.

Vie Associative et Animations

22 associations ont participé à la **matinée d'inscription** début septembre, rencontrant un réel succès avec l'inscription de nouveaux membres.

La commune de Plouvorn compte **17 associations sportives** comptant 1.000 adhérents. **11 associations culturelles et de loisirs** rassemblent 650 adhérents.

Une moyenne de 30 enfants ont fréquenté le Centre de Loisirs durant cet été. Les sorties ont particulièrement été appréciées.

Une réflexion sur les **plannings d'occupation des salles communales** est en cours pour satisfaire tous les usagers tout en préservant les locaux.

Salle Multifonctions et Maison de l'Enfance

Les élus ont visité le chantier au plan d'eau et constaté l'état d'avancement des travaux dans la partie Salle Multifonctions et aménagements extérieurs.

…/…

…/…

Information et Communication

Le bulletin communal « Plouvorn Infos » – édition annuelle – paraîtra pour mars 2017. Le thème retenu est : **le Patrimoine des 16 calvaires communaux**, incluant une présentation et un circuit de randonnée de près de 15 km, accessible à pied comme à vélo.

Trois panneaux sont commandés auprès de la société Créatem de Cléder pour présenter le site du **plan d'eau de Lanorgant**.

Questions diverses

Stagiaire Mme Elodie Loaëc, en Mairie « **Licence des Métiers de l'Administration territoriale** » de novembre 2016 à juin 2017, en alternance Mairie-Centre de Gestion-Institut Universitaire de Rennes.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 24 octobre 2016 – 19 h

Plouvorn, le mardi 6 septembre 2016

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de Conseil Municipal du lundi 12 septembre 2016

A 18 h 30, sur site, visite du chantier de la Maison de l'Enfance et de la Salle Multifonctions

A suivre en Mairie, Conseil Municipal avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la **réunion du lundi 27 juin 2016**
2. Santé
   Résultat de la consultation pour la construction d'un **bâtiment public à destination de professionnels de santé** au 2, Impasse du Général de Gaulle
3. Aménagement du Bourg
   Bilan de la convention de **portage foncier de l'EPF**
4. Logiciel de **gestion centre de loisirs**, acquisition version actualisée
5. **Maison de l'Enfance**, mobilier locaux Halte-garderie
6. **Maison du Guéven**, panneaux extérieurs
7. **Plan d'eau,** activités de modélisme
8. **Personnel Communal**
   Création de la fonction d'Assistant de prévention des risques professionnels
9. **Résidence Saint-Roch**, avis du Conseil sur la contractualisation des emprunts projetés
10. Intercommunalité
    Rapport annuel **déchets 2015**
    Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, nomination d'un membre
11. Compte-rendu des **Commissions**
12. Questions diverses

François PALUT, Maire de PLOUVORN

P.J : Compte-rendu réunion du lundi 27 juin 2016

Mairie de Plouvorn • Rue du Gueven • 29420 Plouvorn
Tél 02 98 61 32 40 • Fax 02 98 61 38 87 • commune-de-plouvorn@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 15/09/2016
Reçu en préfecture le 15/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB201609002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

Date de convocation : Lundi 5 septembre 2016	Le lundi douze septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 22 *Votants :* 22 *Pour :* 22 *Abstention :* 0	*Etaient présents* : PALUT François, JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° 2016 09 02	*Absente excusée* : Nadia CRENN M Grégory BODERIOU a été élu secrétaire de séance.

Objet : Porte local Accueil au plan d'eau de Lanorgant

Monsieur Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission « Actions Culturelles, Bâtiments et Espacess de Sports et de Loisirs »

EXPOSE la nécessité de changer la porte du local Accueil au plan d'eau de Lanorgant, aujourd'hui en très mauvais état alors que du matériel notamment des équipements téléphoniques et de vidéo-protection sont en place.

PRESENTE les propositions des entreprises consultées à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT de retenir la proposition de l'entreprise Menuiserie Ollivier de Plouvorn.

CHARGENT Monsieur le Maire de le notifier auprès de la présente entreprise et de toute autorité qualifiée.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits du budget de la commune, au compte N° *21318* « *Autres bâtiments publics* » - programme d'investissement N°30 « *Plan d'Eau* ».

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 12 septembre 2016

François Palut, Maire de Plouvorn

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 13 septembre 2016
Affiché en Mairie le jeudi 15 septembre 2016
Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160902-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

Date de convocation : Lundi 5 septembre 2016	Le lundi douze septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 22 *Votants :* 22 *Pour :* 22 *Abstention :* 0	*Etaient présents* : PALUT François, JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° 2016 09 13	*Absente excusée* : Nadia CRENN

Objet : représentation à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (C.C.P.L.)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

INFORMENT que le représentant pour la commune de Plouvorn à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau est :

Monsieur **Grégory BODERIOU**, Conseiller Municipal domicilié sur Plouvorn au lieu-dit « Kerhoual », portant adresse de messagerie : gregory.boderiou@laposte.net

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette nomination à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 12 septembre 2016

François Palut, Maire de Plouvorn

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 13 septembre 2016
Affiché en Mairie le mardi 13 septembre 2016
Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan

Envoyé en préfecture le 15/09/2016
Reçu en préfecture le 15/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB201609002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

Date de convocation : Lundi 5 septembre 2016	Le lundi douze septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 22 *Votants :* 22 *Pour :* 22 *Abstention :* 0	*Etaient présents* : PALUT François, JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° 2016 09 02	*Absente excusée* : Nadia CRENN M Grégory BODERIOU a été élu secrétaire de séance.

Objet : Porte local Accueil au plan d'eau de Lanorgant

Monsieur Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission « Actions Culturelles, Bâtiments et Espacess de Sports et de Loisirs »

EXPOSE la nécessité de changer la porte du local Accueil au plan d'eau de Lanorgant, aujourd'hui en très mauvais état alors que du matériel notamment des équipements téléphoniques et de vidéo-protection sont en place.

PRESENTE les propositions des entreprises consultées à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT de retenir la proposition de l'entreprise Menuiserie Ollivier de Plouvorn.

CHARGENT Monsieur le Maire de le notifier auprès de la présente entreprise et de toute autorité qualifiée.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits du budget de la commune, au compte N° *21318* « *Autres bâtiments publics* » - programme d'investissement N°30 « *Plan d'Eau* ».

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 12 septembre 2016

François Palut, Maire de Plouvorn

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 13 septembre 2016
Affiché en Mairie le jeudi 15 septembre 2016
Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160904-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

Date de convocation : Lundi 5 septembre 2016	Le lundi douze septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 22 *Votants :* 22 *Pour :* 22 *Abstention :* 0	*Etaient présents* : PALUT François, JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° 2016 09 04	*Absente excusée* : Nadia CRENN M Grégory BODERIOU a été élu secrétaire de séance.

Objet : Travaux de construction d'un bâtiment public construit au 2, Impasse du Général de Gaulle à Plouvorn.

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire rapporteur de la Commission « Aménagement du Bourg-Urbanisme-Bâtiments Non-Sportifs »
DRESSE le compte-rendu des réunion des Commissions « Action Sociale et Solidarité » et « Urbanisme-Aménagement du Bourg-Bâtiments Non-Sportifs ».

EXPOSE les résultats de la consultation lancée début juillet 2016 pour la construction d'un bâtiment public au 2, Impasse du Général de Gaulle.

DONNE l'avis des membres des commissions ci-dessus évoqués.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT de retenir l'offre de la société Penven Habitat.

Les dépenses seront mandatées sur les crédits du budget de la commune, article d'investissement N° *2313* « *Constructions* » du programme d'investissement N° 47.

…/…

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160904-DE

…/…

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès de l'entreprise Penvern Habitat et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 12 septembre 2016

François Palut, Maire de Plouvorn

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 13 septembre 2016
Affiché en Mairie le mardi 13 septembre 2016
Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160905-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

Date de convocation : Lundi 5 septembre 2016	Le lundi douze septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 22 *Votants :* 22 *Pour :* 22 *Abstention :* 0	*Etaient présents* : PALUT François, JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° 2016 09 05	*Absente excusée* : Nadia CRENN M Grégory BODERIOU a été élu secrétaire de séance.

Objet : Bilan des acquisitions et des cessions au profit de la commune de Plouvorn par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire
PRESENTE le compte-rendu d'activités arrêté au 31 décembre 2015 reprenant le bilan des acquisitions et des cessions au profit de la commune de Plouvorn par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (E.P.F.B.) ; ainsi que le stock foncier porté par l'E.P.F.B.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

PRENNENT ACTE de ce bilan.
Il est en joint en annexe à la présente délibération.

CHARGENT Monsieur le Maire de le notifier auprès des représentants de l'Etat et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 12 septembre 2016

François Palut, Maire de Plouvorn

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 13 septembre 2016
Affiché en Mairie le mardi 13 septembre 2016
Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

Date de convocation : Lundi 5 septembre 2016	Le lundi douze septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 22 *Votants :* 22 *Pour :* 22 *Abstention :* 0	*Etaient présents* : PALUT François, JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absente excusée* : Nadia CRENN
Délibération N° 2016 09 06	M Grégory BODERIOU a été élu secrétaire de séance.

Objet : Logiciel de gestion des activités de loisirs et d'animation

Madame Marie-Christine Pichon, adjointe au Maire rapporteur de la Commission « Enfance et Affaires Scolaires »,
EXPOSE à l'assemblée l'obsolescence de l'actuel logiciel de gestion des activités de loisirs et d'animation depuis les services administratifs de la commune.

PRESENTE les propositions d'une version actualisée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT d'acquérir le logiciel auprès de la société Défi Informatique de Maxéville (Meurthe et Moselle)

CHARGENT Monsieur le Maire de le notifier auprès de la présente entreprise et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 12 septembre 2016

François Palut, Maire de Plouvorn

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 13 septembre 2016
Affiché en Mairie le mardi 13 septembre 2016
Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160907-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

Date de convocation : Lundi 5 septembre 2016	Le lundi douze septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 22 *Votants :* 22 *Pour :* 22 *Abstention :* 0	*Etaient présents* : PALUT François, JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° 2016 09 07	*Absente excusée* : Nadia CRENN M Grégory BODERIOU a été élu secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de panneaux extérieurs pour la Maison du Guéven

Monsieur le Maire
EXPOSE à l'assemblée la nécessité d'acquérir des panneaux extérieurs à installer sur la façade la Maison du Guéven et à proximité de son entrée pour permettre de la situer dans la rue du Guéven

PRESENTE les propositions des entreprises sollicitées à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT de retenir la proposition de l'entreprise Créatem de Cléder.

CHARGENT Monsieur le Maire de le notifier auprès de la présente entreprise et de toute autorité qualifiée.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits du budget de la commune, au compte N° *21318* « *Autres bâtiments publics* » - programme d'investissement N°44 « *Maison du Guéven* ».

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 12 septembre 2016

François Palut, Maire de Plouvorn

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 13 septembre 2016
Affiché en Mairie le mardi 13 septembre 2016
Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160908-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

Date de convocation : Lundi 5 septembre 2016	Le lundi douze septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
Membres : *En exercice : 23* *Présents : 22* *Votants : 22* *Pour : 22* *Abstention : 0*	*Etaient présents* : PALUT François, JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° 2016 09 08	*Absente excusée* : Nadia CRENN

Objet : Activité au plan d'eau de Lanorgant à Plouvorn

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

SE RESERVENT le droit d'accepter ou de refuser toute demande écrite portant sur l'organisation d'activités privées, associatives ou non, sur le site du plan d'eau de Lanorgant.
La demande comprendra le détail de la manifestation envisagée avec la date, les matériels utilisés, le nombre de personne sur le site, les modalités d'organisation, les attestations d'assurance et autorisations correspondantes.

RAPPELLENT que les organisateurs dûment autorisés par la Commune dans le cadre d'une convention. Ils doivent respecter la réglementation en vigueur légiférant leurs activités ainsi que les réglementations sur la santé, la sécurité et la salubrité publique.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 12 septembre 2016

François Palut, Maire de Plouvorn

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 13 septembre 2016
Affiché en Mairie le mardi 13 septembre 2016
Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160909-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

Date de convocation : Lundi 5 septembre 2016	Le lundi douze septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 22 *Votants :* 22 *Pour :* 22 *Abstention :* 0	*Etaient présents* : PALUT François, JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absente excusée* : Nadia CRENN
Délibération N° 2016 09 09	M Grégory BODERIOU a été élu secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de signalisation

Monsieur David Le Scanf, Conseiller Municipal, rapporteur de la Commission « Informations et Communication »
EXPOSE la nécessité d'installer des panneaux présentant le site du plan d'eau de Lanorgant.

PRESENTE les propositions des entreprises consultées à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT de retenir la proposition de l'entreprise Créatem de Cléder.

CHARGENT Monsieur le Maire de le notifier auprès de la présente entreprise et de toute autorité qualifiée.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits du budget de la commune, au compte N° 21318 « Autres bâtiments publics » - programme d'investissement N°30 « Plan d'Eau».

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 12 septembre 2016

François Palut, Maire de Plouvorn

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 13 septembre 2016
Affiché en Mairie le mardi 13 septembre 2016
Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

Date de convocation : Lundi 5 septembre 2016	Le lundi douze septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : PALUT François, JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absente excusée* : Nadia CRENN M Grégory BODERIOU a été élu secrétaire de séance.
Membres : *En exercice : 23* *Présents : 22* *Votants : 22* *Pour : 22* *Abstention : 0*	
Délibération N° 2016 09 10	

Objet : Prévention des risques professionnels et création de la fonction d'Assistant de prévention

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 108-3,
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 2-1, 4, 4-1, 4-2 (responsabilité de l'autorité territoriale et nomination d'un Assistant de prévention),
Vu la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 sur les principes généraux de prévention,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT d'engager La Commune de Plouvorn dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année).

…/…

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB2016091-DE

DECIDENT de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la collectivité selon la lettre de mission annexée à la délibération.

DECARENT que la fonction d'Assistant de prévention ne pourra être confiée à un agent de la collectivité que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction qui sera organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.).

DECLARENT qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes) est prévu afin que l'Assistant de prévention puisse assurer sa mission.

INDIQUENT qu'à l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par Arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission d'Assistant de prévention.

CHARGENT Monsieur le Maire de le notifier auprès du Centre de Gestion du Finistère de la Fonction Publique Territoriale, de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 12 septembre 2016

François Palut, Maire de Plouvorn

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 13 septembre 2016
Affiché en Mairie le mardi 13 septembre 2016
Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160911-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

Date de convocation : Lundi 5 septembre 2016	Le lundi douze septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 22 *Votants :* 22 *Pour :* 22 *Abstention :* 0	*Etaient présents* : PALUT François, JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Délibération N° 2016 09 11	*Absente excusée* : Nadia CRENN M Grégory BODERIOU a été élu secrétaire de séance.

Objet : Avis conforme du Conseil Municipal sollicité pour la souscription d'emprunts par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Monsieur le Maire
EXPOSE à l'assemblée les demandes d'emprunts réalisées par le CCAS de Plouvorn,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ayant son siège social à la Mairie de Plouvorn, rue du Gueven, a décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts trois prêts pour le financement du projet d'extension-rénovation de la résidence Saint Roch,
Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

- *Prêt N°1 : Prêt PLUS :* Montant : **2.710.413 €** ; Index : Livret A ; Taux d'intérêt actuarial annuel : **LIVRET A + 0.6%** ; Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 24 mois ; Durée d'amortissement : **25 ans** ; Périodicité des échéances : annuelle ; Amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés) ; Garantie à 100% par le Conseil Départemental.

- *Prêt N°2 : Prêt PHARE :* Montant : **1. 561.595 €** ; Index : Livret A ; Taux d'intérêt actuarial annuel : **LIVRET A + 0.6%** ; Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 24 mois ; Durée d'amortissement : **25 ans** (100 trimestres) ; Périodicité des échéances : trimestrielle ; Amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés) ; Garantie à 100% par le Conseil Départemental.

…/…

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160911-DE

…/…

- *Prêt N°3 : Prêt PHARE :* Montant : **677.606 €** ; Index : Livret A ; Taux d'intérêt actuarial annuel : **LIVRET A + 0.6%** ; Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 24 mois ; Durée d'amortissement : **25 ans** (100 trimestres); Périodicité des échéances : trimestrielle ; Amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés) ; Garantie à 100% par le Conseil Départemental.

Ces emprunts, pour un montant total de **4.949.614 €,** seront contractés sur le budget de cet établissement (CCAS de Plouvorn).

Vu la demande formulée par le CCAS
Vu l'article L. 2121-34 du Code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ;

EMETTENT un avis conforme à la contractualisation par le C.C.A.S. de Plouvorn de ces nouveaux emprunts pour un montant total de 4.949.614 €, auprès de Caisse des Dépôts.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des responsables du C.C.A.S. de Plouvorn et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 12 septembre 2016

François Palut, Maire de Plouvorn

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 13 septembre 2016
Affiché en Mairie le mardi 13 septembre 2016
Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160912-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

Date de convocation : Lundi 5 septembre 2016	Le lundi douze septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : PALUT François, JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, Mariannick JUDEAU, Anne-Hélène MARC, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absente excusée* : Nadia CRENN M Grégory BODERIOU a été élu secrétaire de séance.
Membres : *En exercice : 23* *Présents : 22* *Votants : 22* *Pour : 22* *Abstention : 0*	
Délibération N° 2016 09 12	

Objet : **Rapport de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (C.C.P.L.) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2015**

Monsieur le Maire

RAPPELLE à l'assemblée qu'en vertu de la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 et le Décret N°2000-404 du 14 mai 2000, les maires des communes sont désormais tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service.
Il a pour objectif d'en présenter l'organisation du service et les résultats techniques et financiers.

PRECISE que la CCPL assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, soit :

- la collecte sélective des emballages ménagers et papiers, journaux, magazines exercée depuis 1999
- la gestion des déchetteries exercée depuis 2000
- la collecte et le traitement des ordures ménagères exercés depuis 2002

La CCPL exerce sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers sur dix-neuf communes : Plouvorn, Bodilis, Commana, Guiclan, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Loc-Eguiner, Locmélar, Plougar, Plougourvest, Plounéventer, Plouzévédé, Saint-Derrien, Saint-Sauveur, Saint-Servais, Saint Vougay, Sizun, Trézilidé.
Ce territoire représente 32.914 habitants (*population en vigueur sur l'année 2015*).

…/…

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160912-DE

…/…

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie, c'est à dire par des agents et du matériel propre à la communauté de communes.
Lors de la prise de la compétence de collecte, la CCPL s'est attachée à uniformiser le service sur l'ensemble de son territoire.
Ainsi les dix-neuf communes sont desservies une fois par semaine, à l'exception du centre-ville de Landivisiau aujourd'hui collectée deux fois par semaine.
La collecte est réalisée en porte à porte sur une majorité du territoire.
Lors la prise de compétence collecte et traitement des déchets en 2002, la Communauté de Communes a décidé de mettre fin à l'enfouissement des déchets dans les anciennes décharges encore existantes sur son territoire. De 2002 à 2008, la totalité des ordures ménagères était traitée à l'usine de compostage de Plouédern. Cette usine est gérée par le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation des Ordures Ménagères en Nord Finistère (SIVALOM).

INFORME que le tonnage d'ordures ménagères résiduelles est de 6.816 tonnes en 2015.
La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles (OMR) est de 207 Kg par habitant et par an (pour 221 en 2013 et 214 kg en 2012).
En 2015, le coût de collecte et de traitement est de 1.807.619 €. soit : 265,20 €/T et 54,92 €/habitants (pour 260,37 €/T et 55,26 €/habitants en 2014).

La <u>collecte sélective des emballages ménagers</u> a débuté au 1er janvier 1999. Elle est réalisée par apports volontaires dans des conteneurs spécifiques implantés sur l'ensemble des communes.
La Communauté de Communes est équipée de soixante-dix-huit points de collecte constitués de trois conteneurs ou aires grillagées d'une capacité de 4 à 32 m^3.
Le taux de couverture de ces points d'apports volontaires atteint un point multi-matériaux pour 500 habitants et permet à la CCPL de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 7 % sur l'ensemble des prestations de collecte.
En 2013, 2.324 tonnes de déchets ont été collectés dans les conteneurs de tri sélectif, pour 2.296 tonnes en 2014.

La CCPL s'est dotée d'un réseau de <u>trois déchèteries</u> depuis 2000 :
La déchetterie de « Kervennou » sur la commune de Bodilis ouverte depuis 1993 et rachetée par la CCPL au SIVOM de Landivisiau en 2000.
La déchèterie de « Croas-Cabellec » située sur la commune de Sizun ouverte en 2000.
La déchèterie de « Besmen » située sur la commune de Plougourvest ouverte en 2001.
Ces déchetteries permettent de collecter les déchets ménagers qui de part leur nature ou leur volume ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères.
L'accès en déchèterie est gratuit pour les habitants de la CCPL ainsi que pour les habitants des autres collectivités.
En outre, la CCPL y autorise les apports des déchets issus de l'activité des professionnels, tarifés depuis le 1er janvier 2010 et soumis à certaines conditions d'acceptation (quantité, nature et volume).

…/…

Envoyé en préfecture le 13/09/2016
Reçu en préfecture le 13/09/2016
Affiché le
ID : 029-212902100-20160912-DELIB20160912-DE

…/…

En 2015, 3.354 tonnes de déchets « encombrants » ont été collectés en déchèterie *(3.397 tonnes en 2014)*, 8.539 tonnes de « déchets verts » *(8.804 tonnes en 2014)* et 4.185 tonnes de gravats *(5.026 tonnes en 2014).*

Pour financer le service de collecte et d'élimination des déchets, la CCPL a opté pour l'application d'une Redevance Ordures Ménagères (ROM).
Elle permet de financer non seulement la collecte des ordures ménagères, mais aussi leur élimination. Son montant comprend les coûts des équipements (bacs de collecte, bennes de ramassage, …), du personnel de collecte, du transfert et transport des déchets vers les sites d'élimination et de traitement. Les tarifs de la redevance ordures ménagères sont votés annuellement par le conseil communautaire avant le 31 décembre en fonction du coût réel du service.
La redevance ordures ménagères est due par l'ensemble des usagers des services de collecte, qu'ils soient propriétaires ou locataires du logement, les propriétaires de maisons secondaires ainsi que les entreprises, les artisans, les commerces, les professions libérales et les établissements scolaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT de valider le rapport d'exploitation pour l'année 2015 tel que présenté.

CHARGENT Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la CCPL et toute autorité compétente.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 12 septembre 2016

François Palut, Maire de Plouvorn

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 13 septembre 2016
Affiché en Mairie le mardi 13 septembre 2016
Le Directeur Général des Services, Emmanuel Le Bihan